

Festival
Huîtres Marennes Oléron :
de la claire à l'assiette

REGLEMENT DE CONSULTATION



Conditions de la compétition

- Langue de soumission : français
- Durée : de avril à novembre 2024
- Cette mise en compétition n'est pas rémunérée, aucune indemnisation n'a été prévue pour les sociétés admises à présenter une offre et dont l'offre n'aura pas été retenue.
- Le budget global s'élève au maximum à 280 000 €H.T, incluant les honoraires de l'agence.
- Les dépenses ne pourront être engagées qu'après signature d'un devis détaillé.
- Les études et informations contenues dans le cahier des charges remis aux candidats sélectionnés devront rester strictement confidentielles et ne pas être utilisées par les agences pour d'autres clients en raison du caractère institutionnel de certaines des données.



Conditions de la compétition

- Les agences souhaitant proposer leur candidature doivent impérativement disposer d'un relais sur chacun des marchés visés et être en capacité de démontrer leur expertise sur chacun d'eux : bureau, filiale, agence partenaire...

Les agences pressenties devront proposer une recommandation détaillée sur l'ensemble des deux lots et sur chacun des postes.

- La recommandation, proposée par les agences, devra comporter les éléments suivants :
 - Une recommandation stratégique et créative
 - Une recommandation méthodologique
 - Un calendrier de mise en œuvre
 - Un budget détaillé

Une mise en concurrence de vos prestataires pourra vous être demandée pour les sommes supérieures à 1000 € H.T).



Présélection

La totalité des agences pressenties devra fournir un dossier avec toutes les pièces suivantes :

1. Une lettre de candidature datée et signée, confirmant l'acceptation des conditions de participation à la compétition.

2. Une déclaration sur l'honneur du candidat, dûment datée et signée, spécifiant la liste des prestations similaires fournies au cours des trois dernières années pouvant présenter un conflit d'intérêt avec l'appellation Huîtres Marennes Oléron.

Le candidat indiquera le montant, la date et le nom du client public ou privé dans le respect des obligations éventuelles de confidentialité.

3. Une note de présentation du candidat indiquant notamment la description des structures de l'entreprise et de ses prestataires, son chiffre d'affaires et sa marge brute, ainsi que l'évolution de ses effectifs sur les 3 derniers exercices et l'organisation de l'agence sur les marchés ciblés.



Présélection

4. Une liste de références pertinentes acquises pour des campagnes permettant au Groupement Qualité HMO de vérifier l'adéquation entre ses besoins et l'offre de prestations des agences.

5. Une déclaration sur l'honneur du ou des candidats (en cas de groupement), dûment datée et signée par le candidat, pour justifier de :

- a) avoir satisfait aux obligations fiscales et sociales ;
- b) ne pas avoir fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du code du travail ;
- c) ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce ;
- d) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du code de commerce, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- e) ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché.



Critères de pré-sélection

Le Comité de sélection examinera les candidatures et sélectionnera les organismes pouvant présenter une offre sur les critères suivants (sur 100 points) :

- Pertinence des références et niveau d'expérience de l'équipe
20 points
- Pertinence de la recommandation stratégique et créative
40 points
- Calendrier de mise en œuvre
20 points
- Allocation du budget
20 points

Cette phase permettra au comité de sélection de retenir 3 candidatures qui pourront être défendues oralement avant le vote final qui déterminera le prestataire choisi.



Sélection

Les agences souhaitant participer à l'appel d'offre doivent envoyer leur dossier contenant l'ensemble des pièces demandées :

- à l'attention d'Aglaée Saumonneau
- **avant le 15 avril 2024 à 16h30**
- par mail : communication@gqhmo.com

Tout dossier de candidature reçu après la date limite de réception ne sera pas pris en compte.

L'agence devra donc s'assurer de la bonne remise du dossier de candidature avant la date limite.





Contact :

Groupement Qualité Huitres Marennes Oléron

Aglaée Saumonneau

Responsable communication

communication@gqhmo.com

06 59 02 11 35